Informations à l'intention
des parents des écoles
de Mont-Saint-Louis – Saint-Rosaire
&
de l'Écho-des-Montagnes – Lavoie

Reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, facilement irritable)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Son estime de soi est-elle faible (il se trouve incompétent à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il craint de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?

Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple, l'homophobie ou la discrimination.

Définitions

Conflit

Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. **L'intimidation n'est pas un conflit,** c'est une agression.

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent.

Intimidation*

Tout comportement, parole, acte ou **geste délibéré ou non** à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence*

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

Actes de violence à caractère sexuel (AVCS)

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Référence à la définition de la violence à caractère sexuel inscrite à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* et retenue par le PRÉ

** Nuance importante : L'intimidation est une agression et non un conflit. Elle suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre des individus ou groupes. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale n'est pas nécessairement considérée comme de l'intimidation.*

Pour nous joindre

École de Mont-Saint-Louis
136 de la Grotte
Rimouski, QC, G0L 1B0
montstlouis@cssphares.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 736-4965

École Saint-Rosaire
159, rue Principale
Saint-Valérien, QC, G0L 4E0
saintrosaire@cssphares.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 736-4725

École de l'Écho-des-Montagnes
10, 8e Avenue Lefrançois
Saint-Fabien, QC, G0L 2Z0
Téléphone : 418 869-2033

École Lavoie
27, rue Principale
Saint-Eugène-de-Ladrière, QC, G0L 1P0
Téléphone : 418 869-2581
echodesmontagnes@cssphares.gouv.qc.ca

Pour de plus amples informations, visitez nos sites :

École de Mont-Saint-Louis – Saint-Rosaire (gouv.qc.ca)
École de l'Écho-des-Montagnes–Lavoie (gouv.qc.ca)

Vision d'un milieu scolaire sain

Un milieu où les relations entre les personnes sont constructives, positives et qui favorisent le bien-être de tous. Une école ouverte à la collaboration avec les parents et la communauté où tous :

- font partie prenante de son développement;
- se sentent bienvenus et acceptés, c'est-à-dire plus que « tolérés »;
- peuvent apprendre, travailler et participer sans crainte à des activités scolaires et parascolaires;
- ont la possibilité de participer véritablement à l'élaboration de politiques et de stratégies qui les concernent;
- sont intégrés sans discrimination fondée sur l'ethnie, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, un handicap ou une caractéristique physique, la situation familiale ou la religion;
- sont invités à dénoncer ouvertement les problèmes nuisant à la sécurité de l'école et de ses membres;
- contribuent à la création d'un milieu rassurant, non seulement dans la classe, dans les corridors, sur les terrains de l'école, dans l'autobus, mais également lors des activités scolaires par des activités de prévention universelle ou de prévention ciblée.

Les étapes d'intervention

1. **L'ARRÊTER :** Mettre fin à l'incident afin que personne ne soit blessé. Intervenir verbalement face à des situations qui viennent de se produire, indiquer clairement que ce comportement est inacceptable.
2. **LE NOMMER :** Le personnel et les élèves doivent être capables de décrire le comportement en termes clairs et directs.
3. **LE SIGNALER :** Les membres de l'équipe-école ont la responsabilité de signaler tout incident ou dénonciation en suivant la procédure de compte rendu préétablie.
4. **L'ÉVALUER :** Une collaboration entre les intervenants de l'école est faite pour évaluer les comportements, à la lumière de ce qu'ils savent au sujet de l'intimidation et autre manifestation de violence.
5. **LE RÉGLER :** Il est crucial que l'incident soit réglé, tant pour aider les personnes touchées que pour amorcer un changement dans la culture de l'école.
6. **FAIRE UN SUIVI :** Tout suivi effectué permet d'assurer que l'incident ne se répétera pas, et de déterminer si le mode de règlement employé a donné les résultats escomptés.

Les étapes d'intervention - Conséquences possibles

Pour chaque incident ou dénonciation de violence ou d'intimidation :

Toute l'école	1. L'arrêter 2. Le nommer 3. Le signaler (rapport d'intimidation)
Sous la responsabilité de la direction	4. L'évaluer 5. Le régler 6. Faire le suivi

- Gestes réparateurs.
- Retrait au local d'exclusion
- Travaux communautaires.
- Fiche de réflexion pour la personne qui intimide.
- Entente de Paix, contrat d'engagements (violence).
- Suspension externe.
- Référence aux services internes.
- Référence à des ressources externes .
- Plan d'action, protocole d'intervention ou un plan d'intervention.
- Ou toutes autres mesures jugées pertinentes selon la situation.